

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 18 (1972)

Heft: 3

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}sE

 **canton
de berne**

Décès d'un éditeur jurassien

(A.T.S.) M. Pierre Grossniklaus, victime d'une crise cardiaque, est décédé à Saint-Imier. Il fut, durant une trentaine d'années, éditeur et directeur du « Jura

bernois », quotidien du vallon de Saint-Imier.

M. Pierre Grossniklaus avait succédé à la tête du « Jura bernois », à son père, M. Ernest Grossniklaus. Depuis le printemps 1970, il s'était retiré des affaires, les confiant à son beau-fils.

Sur le plan local et régional, M. Grossniklaus déploya de nombreuses activités dans diverses sociétés de Saint-Imier et du vallon. Il siégea durant plusieurs législatures au Conseil général (législatif) de la localité parmi les représentants du parti radical.

Comme apprenti, collaborateur et enfin directeur, M. Pierre Grossniklaus travailla une cinquantaine d'années à la réalisation du « Jura bernois ».

**canton
de fribourg**

Disparition de la plus petite commune de Suisse

(A.T.S.) La plus petite commune de Suisse, Illens, dans le district de la Sarine, qui compte 11 habitants, a fusionné avec la commune voisine de Rossens qui pour sa part en a 399. La nouvelle commune, née de cette fusion s'appellera Rossens, ce qui évitera aux quelques 1.300 bourgeois de cette commune disséminés dans toute la Suisse de procéder à des modifications d'état civil. Seuls les Illensois changeront de bourgeoisie.

Pages au féminin

Nos députés femmes prennent un bon départ

(A.T.S.) Les 12 députés femmes que comptent nos Chambres (11 au Conseil national et une au Conseil des Etats) ont déclaré, dans une interview accordée à l'ATS, qu'elles se sont bien accoutumées à la vie parlementaire au cours de la première session à laquelle elles ont participé. Elles n'ont eu qu'à se louer de la gentillesse et de la servabilité de leurs collègues masculins. Elles trouvent, dans leur grande majorité, le travail aux Chambres assez astreignant. « Un bon job à la mi-journée », a déclaré Mme Lilian Uchtenhagen, qui pense qu'un nouveau système de dédommagement est indispensable. Il n'est pas juste, estime-t-elle, qu'un parlementaire qui subit une perte de salaire du fait de sa présence à Berne pendant les sessions soit dédommagé de la même façon que celui ou celle qui ne perd aucun revenu.

Des « sacs à jeter » à chaque place

Plusieurs des nouvelles conseillères nationales, ainsi que Mme Lise Girardin qui siège au Conseil des Etats, ont déjà une certaine expérience des travaux d'un Parlement, au niveau cantonal ou communal. Elles trouvent cependant l'atmosphère des Chambres « beaucoup plus sèche », « moins vivante », « plus lourde ». Mme Martha Ribi a toutefois ajouté que son impression des travaux parlementaires s'était améliorée au fur et à mesure que se déroulait la session. On ne peut pas s'intéresser à tout, ce qui explique les allées et venues des députés pendant les séances. Cela permet d'ailleurs des prises de contact personnelles. En ce qui concerne les papiers qui s'entassent sur les pupitres, Mme Ribi propose de fixer à chaque place des « sacs à jeter » de la Confédération, ce qui « satisferait le goût de l'ordre des nouvelles élues ».

Les conseillères nationales sont, dans leur majorité, favorables

à ce que les exposés d'entrée en matière se fassent en une seule langue. Mme Elisabeth Blunschy souhaiterait une pause intermédiaire pendant la séance. Elle estime qu'on gagnerait du temps si l'on pouvait parler de sa place. Les interventions sont parfois trop longues. Mlle Josy Meier critique le fait que les commissions se réunissent pendant les séances.

Jusqu'à présent, seules ont pris la parole Mme Lise Girardin au Conseil des Etats et Mme Lilian Uchtenhagen au Conseil national. Les autres « députées » s'en sont tenues à la règle qui veut qu'au cours de la première session les « nouveaux » se contentent d'écouter. Mlle Hanry Thalmann estime que le National est visiblement un parlement qui entérine les décisions le « gros » travail se faisant au sein des commissions pour lequel on devrait consacrer beaucoup de temps. D'autre part, Mlle Thalmann saluerait une coopération féminine au niveau « interpartis », notamment pour les problèmes de formation.

Une femme doit être particulièrement bien préparée avant d'intervenir dans un débat, a fait remarquer Mme Liselotte Soreng (rad.-Fribourg), au risque de nuire à la cause féminine.

Champ d'activité des « députées » alémaniques

Nos femmes parlementaires vont s'intégrer à la vie des Chambres fédérales à plusieurs niveaux. En ce qui concerne les Zuricoises, Mme Uchtenhagen, qui enseigne la politologie et l'économie publique, fait partie de la commission du commerce extérieur. Elle s'intéresse également aux questions de structure et d'aménagement du territoire. Mme Hedi Lang (soc.) dont le mari était déjà conseiller national, est membre de la Commission fédérale de l'alcool et souhaite, si cela est possible, entrer dans la commission de l'AVS/AI dont fait déjà partie Mme Martha Ribi (rad.) qui s'intéresse à toutes les questions d'assurances sociales et de soins aux malades.

La Lucernoise Josy Meier (pdc) a été admise dans la commission pour la garantie des constitutions cantonales. Elle est en effet spécialiste dans les questions touchant la réforme de l'Etat et fait partie du groupe de travail pour la révision totale de la Constitution fédérale. Mme E. Blunschy participera aux travaux de la Commission pour la révision du droit d'adoption, car elle est experte en droit familial. Mlle Thalmann, directrice d'école professionnelle à Saint-Gall, siège dans la Commission pour la coordination scolaire et s'est annoncée pour entrer dans la Commission de la science et de la recherche. Elle souhaite s'occuper des questions de formation et du problème des droits de la femme professionnellement active. Quant à Mme Hanna Sahlfeld-Singer (soc.-St-Gall), qui n'a rejoint que récemment ses collègues, elle a encore de nombreux centres d'intérêts, mais se penche cependant vers les problèmes sociaux auxquels sa fonction de femme-

pasteur l'a préparée. Elle a été affectée à une Commission ad hoc.

Mme Liselotte Spreng, médecin, de Fribourg, s'intéresse aux questions sociales et médicales. Elle est membre de la Commission des pétitions de celle de l'AVS/AI et entrera probablement aussi dans la Commission pour la révision du droit d'adoption. Mlle Tilo Frey (rad.-Ne), professeur d'école de commerce, se consacrera tout particulièrement aux questions de formation professionnelle, de coopération technique et aux problèmes de la femme. Mme Nelly Wicky (pdt.-Ge), institutrice, désire s'engager dans la lutte contre l'alcoolisme et pour la protection de l'environnement. Elle se consacrera aussi aux problèmes scolaires, bien entendu.

Elle a déposé une petite question pour demander que les femmes mariées puissent conserver leur origine cantonale. Mme Gabrielle Manchen (soc.-Vs), sociologue, déposera une motion concernant le « salaire des ménagères ». Elle avait l'intention de faire une intervention en faveur de la liberté d'expression en Valais (télévision), mais y a renoncé. Elle a d'autre part déclaré que la frontière linguistique au sein de son groupe, que quelques députés bâlois et zuricois s'efforcent de réduire, ne correspond nullement au « fossé » entre l'aile gauche et l'aile droite du parti.

La Suisse qui est peut-être la plus expérimentée en politique, Mme Lise Girardin (rad.-Ge), appartient à toute une série de Commissions, dont celle pour l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine. Elle est d'avis que les femmes ne doivent pas s'intéresser exclusivement aux questions scolaires et sociales. Elle a l'intention de lancer plusieurs interventions à la Chambre des cantons sur des questions qui se posent à Genève, mais qui doivent être réglées au niveau fédéral.

Genève, ville internationale des poids lourds

Avant le Salon de l'automobile et tous les deux ans se déroule le Salon international des poids lourds dans le vaste Palais des expositions de la ville de Calvin. Celui-ci a obtenu un grand succès, tant au point de vue des visiteurs qu'au point de vue des journalistes suisses et étrangers qui se pressèrent dans les nombreux stands des exposants découvrant avec intérêt les réalisations nouvelles, diverses et spectaculaires de l'industrie mondiale du camion et de ses branches annexes. Plusieurs réceptions eurent lieu et au banquet officiel à l'hôtel des Bergues, plusieurs discours furent prononcés, spécialement par M. François Picot, représentant des autorités genevoises, par M. Robert Messerli, représentant le Conseil fédéral et M. Raymond Deonna, président du salon.

D'autre part, un exposé fait par M. Daniel Jaquinet, secrétaire général des routiers suisses et journaliste, spécialiste des poids lourds sur le transport routier. Nous tirons de ce magnifique exposé les mots de M. Louis Armand qui déclarait dans son plaidoyer pour l'avenir : « Ce n'est pas la technique qui représente le vrai danger de la civilisation, mais l'inertie des structures. »

En effet, l'importance économique des transports routiers et sa dimension internationale rendent impérative l'unification des normes qui le régissent dans les différents pays.

Alors qu'en Suisse, nous avons énormément de peine à avancer, il faut aussi remarquer que ceux qui sont en avant, soit les pays de la communauté européenne, ont énormément de pei-

nes à rester sur leur position et doivent même s'opposer formellement à des manœuvres de la Belgique qui voudrait revenir en arrière.

En effet, les inconvenients de la diversité dans les poids et dimensions autorisés en Europe et la grande variété des réglementations en vigueur dans ces pays, montrent qu'il est urgent d'imposer des normes identiques aux véhicules de manière à obtenir, à notre époque de super-rationalisation, la meilleure productivité possible.

Pour l'industrie automobile, l'absence de normalisation des véhicules utilitaires européens constitue un obstacle au développement des séries et à l'abaissement corrélatif des coûts de fabrication.

Pour le transport routier, les différences de caractéristiques ont pour les transporteurs des conséquences fâcheuses. Outre l'incertitude et les tracasseries (TIR) qui résultent de ces disparités, l'augmentation des coûts entraîne un grave préjudice et fausse les conditions de la concurrence.

Pour la collectivité, la production de véhicules industriels à des coûts supérieurs à ce qu'ils pourraient être, entraîne une perte au niveau national. Ces désavantages se répercutent sur l'usager et il s'agit en fait d'une véritable perte pour la communauté. La réglementation routière est indispensable, elle ne doit comporter d'autres limites que la sécurité des personnes et des biens. Elle doit aussi tendre à favoriser les échanges toujours plus nombreux au coût minimum pour la collectivité.

Ce n'est donc pas uniquement une affaire nationale, pour la Suisse, d'admettre dans un délai plus ou moins rapproché, des normes internationales de charge, afin de permettre aux fabricants de rationaliser leurs chaînes de fabrication et surtout d'abandonner les modèles construits uniquement pour la

Suisse. L'armée dans notre pays, comme dans tous les pays d'Europe, est toujours intéressée par le transport routier et par les possibilités de réquisition qui y sont liées.

Lors des deux dernières guerres mondiales, les deux plus grandes victoires de libération sur le sol européen ont eu, à la base, les transports routiers comme meilleur appui.

Pensez aux taxis de la Marne, pensez à la libération de l'Europe, commencée en Normandie en 1944, je ne pense pas qu'elle aurait été aussi rapide s'il n'y avait eu les GMC International et Ford-Canada.

Dans ces deux situations, le rail (pour lequel je tiens à préciser que j'ai le plus grand respect) n'aurait pu rendre des services car, malheureusement il avait été cruellement meurtri dans son réseau de par la démolition volontaire de ses ouvrages d'art. Si la capacité de transport du rail est immense, elle est malheureusement vite paralysée, tandis que le trafic, lui, peut changer immédiatement d'itinéraire.

Dans le problème des capacités de transports, l'avènement des Jumbo Jet, et particulièrement des Boeing 747, a entraîné la conception de nouveaux véhicules pour les services au sol des aéroports.

Quand on sait que les réservoirs du Boeing 747 contiennent 160.000 litres, on comprendra pourquoi on a dû créer des tracteurs semi-remorques 3 essieux équipés d'une citerne susceptible de transporter 80.000 litres d'un seul coup. L'essieu avant de ces tracteurs supporte 6 tonnes de charge, le double essieu arrière supporte 35 tonnes, tandis que les 3 essieux de la semi-remorque en supportent au total 54.

Ce genre de véhicule accuse un poids total, en pleine charge, de 95 tonnes, et avec un frère

jumeau, permet, en fonctionnant simultanément, de ravitailler un Boeing 747 en 13 minutes.

Je pense que c'est de loin, l'un des meilleurs exemples que je pouvais vous donner sur la polyvalence du transport routier et surtout sur l'appui qu'il apporte à tous les autres modes de transport routier, véritable base de la coordination des transports que l'avenir nous forcera à envisager au vu des demandes de transport que présente toute l'économie mondiale pour les prochaines décennies.

Et c'est cette demande qui fait que les véhicules exposés à Genève, à ce second Salon international des véhicules utilitaires, ne sont pas un aboutissement, mais bien au contraire les nouveautés d'un mode de transport dont l'avenir est assuré d'un développement incessant.

Il y a 40 ans, les camions transportaient 6 à 7 tonnes, à la vitesse de 25 km/h, avec transmission à chaîne qu'il fallait graisser tous les 20 km. Il y a 20 ans, les moteurs de 140 CV représentaient ce qui se faisait de mieux pour le trafic lourd, alors qu'actuellement les constructeurs vont sortir des camions de 320, 330 CV. Que de chemin parcouru.

Nous sommes persuadés que dans deux ans, lors du prochain Salon poids lourds de Genève, nous aurons d'autres nouveautés à vous présenter, car l'histoire du transport en général n'est qu'un éternel renouvellement. Tel est le magistral exposé que fit M. Daniel Jaquinet, et qui intéressa tous les officiels présents.

Pour terminer, les constructeurs français, allemands, italiens et suisses, dans une plus petite mesure, firent une grande impression et attirèrent autour de leurs véhicules beaucoup de visiteurs et d'acheteurs.

Georges VELUZAT.

Décès du docteur Gilbert du Pasquier

(A.T.S.) Le docteur Gilbert du Pasquier, ancien chirurgien-chef et ancien médecin-directeur de l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, est décédé récemment. Le défunt, qui était âgé de 77 ans, avait siégé de 1944 à 1956 au Conseil général de la ville de Neuchâtel, et avait été élu député au grand Conseil neuchâtelois de 1945 à 1961.

Fils du professeur de géologie Léon du Pasquier, le docteur du Pasquier fit ses études à Neuchâtel, Genève et Lausanne, où il fut l'élève du professeur Roux, ainsi qu'à Mulhouse, avant de s'installer dans sa ville natale en 1931.

En collaboration avec quelques confrères, il a créé le service de radiophotographie cantonal, le premier du genre en Suisse. Il a également été l'initiateur du centre de transfusion sanguine et de l'école de laborantine de l'hôpital Pourtalès. A l'armée, il avait grade de colonel et dirigea l'état-major du 1^{er} corps d'armée que commandait le colonel commandant de corps Borel.

La Chaux-de-Fonds : Ville-pilote du développement culturel

Définissant, au mois de septembre 1968, son programme de travail, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe choisit quatre secteurs prioritaires. Parmi ceux-ci : la promotion culturelle et l'éducation permanente.

Le Comité de l'éducation extra-scolaire et du développement culturel de l'organisation européenne reçut mandat de rechercher ce qui « en toutes circonstances et à toute époque de la

vie, peut mettre l'individu en mesure de profiter des plus larges possibilités de développement culturel... » et de tout ce qui peut contribuer à l'épanouissement de sa personnalité.

Pour parvenir à chef, le Comité élabora un programme de développement culturel actuellement en cours de réalisation. Ce programme définit le champ du développement culturel comme tout ce qui « correspond aux activités culturelles de l'homme dans le milieu européen et plus précisément à tout ce qui peut contribuer à sa promotion culturelle ».

Désireux de « mettre à la disposition des gouvernements des informations qui leur permettent de rationaliser leurs politiques culturelles », le Conseil de l'Europe entend mettre en œuvre les différentes méthodes et techniques des sciences sociales modernes pour concrétiser son objectif. A cette fin, il a organisé plusieurs recherches portant d'une part sur la gestion des affaires culturelles, et d'autre part sur la promotion culturelle.

Une partie de ces recherches se fait au niveau national. Il s'agit principalement de l'étude des statistiques et des comptes culturels et de l'évaluation des besoins et des aspirations culturels au moyen de diverses techniques d'investigation.

D'autres recherches, par contre, ont lieu exclusivement au niveau local, c'est-à-dire dans les communes qui sont, en général, les principaux agents publics du développement culturel.

A l'intention des collectivités locales, le Conseil de l'Europe élabora actuellement des méthodes d'analyse financière à partir de l'étude des budgets culturels, ainsi que différentes méthodes de gestion administrative des « affaires culturelles ». Dans ce but, une étude expérimentale du développement culturel des villes est en cours de réalisation.

Les résultats d'une première enquête portant sur une centaine de communes, réparties dans treize pays européens, ont été publiés en 1970 (1).

Deux opérations ont été lancées en 1971. D'une part « une action de caractère général visant à sensibiliser un assez grand nombre de villes aux dimensions exactes des problèmes culturels en mettant à leur disposition quelques instruments d'analyse, et en leur présentant des alternatives de gestion de manière à les aider à établir plus clairement leur politique culturelle ».

D'autre part « une action limitée à une dizaine de villes européennes pour l'étude expérimentale en profondeur de leur développement culturel ».

C'est la ville de La Chaux-de-Fonds qui a été choisie par le Conseil de l'Europe pour représenter la Suisse dans cette expérience « en profondeur » (2).

Pourquoi La Chaux-de-Fonds ?

Troisième ville de Suisse romande, après Genève et Lausanne, la Métropole horlogère occupe sur les hauteurs du Jura neuchâtelois une position excentrique qui ne va pas sans lui poser quelques problèmes. Le climat n'incite guère à l'indolence et le manque relatif de diversification d'une industrie principalement axée sur l'horlogerie rend sensible aux aléas de la conjoncture économique. C'est dire que le Chaux-de-Fond a l'œil vif et le verbe prompt de ceux qui ont l'habitude de se colleter avec l'adversité. Métier d'artisan, propre et précis, l'horlogerie donne le goût de la réflexion en même temps qu'elle incite à l'invention. La nécessité de vendre au monde entier les garde-temps renforce le cosmopolitisme d'une population traditionnellement ouverte à l'étranger, qui vote à gauche avec constance et se flatte de compter parmi ses enfants ces grands baroudeurs de l'esprit que furent Le

Corbusier et Blaise Cendrars. Si le grand public est d'abord sensible aux prouesses de l'équipe locale de hockey sur glace, nombreux pourtant sont ceux qui admirent — et parfois envient — les équipements et les activités culturels de cette ville de quarante-trois mille habitants, plantée à mille mètres d'altitude au milieu des pâturages jurassiens.

Le hasard malencontreux d'une jambe cassée et d'un séjour forcé de quelques semaines à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds incita l'un des principaux responsables du programme de développement culturel du Conseil de l'Europe, M. Augustin Girard, haut-fonctionnaire du ministère français des Affaires culturelles, à s'intéresser de plus près à la ville dont il était l'hôte involontaire.

Il crut y reconnaître les traces d'un effort de rationalisation de la politique culturelle qui allait dans le sens qu'avaient choisi les promoteurs de l'étude expérimentale. Et il trouva bientôt une oreille attentive auprès des autorités locales qui se déclarèrent vite disposées à jouer le jeu du Conseil de l'Europe.

Une première approche

Les autorités chaux-de-fonnieres ont pris conscience depuis plusieurs années déjà que l'époque où les collectivités publiques se contentaient de répartir, plus ou moins aveuglément, les subventions disponibles entre les créateurs et les utilisateurs de biens culturels, était révolue. A elle seule, l'ampleur croissante des dépenses justifiait qu'on s'interroge sur le contenu d'une véritable politique culturelle au niveau local, voire régional.

C'est ainsi qu'en 1965, le Conseil communal (exécutif) de la Ville nomma une commission consultative chargée d'une part de superviser la rénovation du théâtre municipal et d'autre part, de déterminer les principes d'une politique du théâtre à long terme.

Après avoir mené à bien sa première tâche, la commission entreprit l'étude systématique des besoins et des ressources dans le secteur de l'art dramatique, élaborant un appareil statistique important et procédant à de nombreuses auditions. Son rapport final, déposé au mois de mars 1968 est devenu la base de toute la politique théâtrale des autorités communales.

L'une de ses conséquences pratiques les plus importantes fut l'implantation à la Chaux-de-Fonds du Théâtre Populaire Romand, seule troupe professionnelle de langue française qui ait son siège ailleurs qu'à Genève ou à Lausanne.

De plus, un très gros effort financier en faveur du théâtre et de l'animation culturelle, notamment dans les écoles, a été consenti par les pouvoirs publics.

Ce premier essai de rationalisation dans un domaine particulier de la politique culturelle a incité les autorités locales à l'étendre à l'ensemble des « af-

faires culturelles », allant ainsi à la rencontre du Conseil de l'Europe.

Le colloque d'Avignon

Avant même d'entrer de plain-pied dans le travail expérimental organisé par les experts strasbourgeois, la municipalité chaux-de-fonnière répondit favorablement à une invitation de la Commission française pour l'UNESCO qui organisait en juillet 1970 un colloque d'une semaine sur « Le développement culturel au niveau des collectivités » (3).

A cette occasion, une commission d'étude du développement culturel, placée sous la présidence du chancelier communal, M. Charles-Henri Augsburger, fut nommée par le Conseil communal qui la chargea de préparer et de diriger la participation de la Ville tant au colloque d'Avignon qu'à l'enquête du Conseil de l'Europe.

A l'intention des participants au colloque, cette commission rédigea un premier rapport sur la politique de la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière de culture et de loisirs, publié sous la forme d'une monographie d'une cinquantaine de pages et de plusieurs annexes (4).

Une expérience européenne

Ce sont finalement onze villes qui participeront à l'enquête du Conseil de l'Europe : Annecy (France), Apeldoorn (Pays-Bas), Bologne (Italie), Exeter (Royaume-Uni), Krems (Autriche), La Chaux-de-Fonds (Suisse), Namur (Belgique francophone), Örebro (Suède), Stavanger (Norvège) et Turnhout (Belgique néerlandophone), plus une ville allemande (probablement Lüneburg).

On le voit, on a choisi en principe des communes d'importance moyenne et non des « métropoles culturelles ». Si l'on veut, en effet, tracer les contours d'un « modèle » de déve-

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C.3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle Facturière F-4 entièrement électronique ? Documentation et Démonstration

HERMES - PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français

PARIS-1^e - Tél. RIC. 31-56

loppelement culturel, utilisable par le plus grand nombre possible de collectivités locales, il eût été absurde de se référer aux grandes capitales dont les ressources sont sans commune mesure avec celles des autres villes européennes.

Une première réunion de travail s'est tenue à La Chaux-de-Fonds les 30 septembre et 1^{er} octobre 1971. A cette occasion, les délégués des villes ont présenté des communications sur les grandes lignes du développement culturel de leur cité respective, en général dans une perspective à long terme, c'est-à-dire pour les trente prochaines années.

Afin de rassembler des données comparables et de coordonner les expériences, malgré la diversité des conditions locales et la liberté laissée à chaque participant, le Conseil de l'Europe a publié un « guide d'action » qui servira de base à toutes les villes prenant part à l'enquête (5).

Selon les prévisions, l'expérience — ou plus exactement la période d'observation — s'étendra sur trois ans, de 1972 à 1974.

Les participants se sont fixé pour premier objectif « d'introduire au niveau local l'esprit expérimental, la méthode scientifique, en vue de mettre en valeur la notion de politique culturelle et, là où elle existe déjà, de rationaliser cette politique ». La démarche générale consistera à rationaliser les processus d'observation de la vie culturelle, puis à mettre sur pied un organe de coordination local, du type « Conseil culturel » et enfin, à analyser les résultats de l'expérience.

Pour permettre une première vision d'ensemble des programmes, chaque ville rédigera une monographie dont le plan a été arrêté lors de la réunion. Au début de 1972, le Comité de l'éducation extrascolaire et du développement culturel du Conseil de l'Europe fera une synthèse

de ces onze rapports, qui aura notamment pour objet de présenter le projet à la Conférence intergouvernementale des ministres de la culture en Europe que l'UNESCO organise à Helsinki du 18 au 29 juin 1972 (6). Il est encore prématûr de dire quelles seront les conséquences pratiques pour la ville de La Chaux-de-Fonds de sa participation à cette expérience unique en son genre.

Tout laisse prévoir cependant qu'elles seront très importantes. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet : il ne s'agit nullement de rassembler les cogitations de quelques intellectuels à la recherche d'une hypothétique « culture populaire », et moins encore de fixer les canons abstraits de quelque « culture européenne ».

C'est la culture telle qu'on la vit chaque jour, à travers l'expérience d'une créativité sans cesse éveillée et la remise en cause des valeurs héritées d'un humanisme encyclopédique qu'il faudra tenter d'expliquer. Au moyen d'une réelle participation, car ainsi que le déclarait en Avignon le philosophe français Francis Jeanson : « L'action culturelle, c'est d'abord être **avec** les gens, poser avec eux leurs problèmes. Nous n'avons strictement aucune marchandise à leur fourguer. »

Raymond SPIRA.

(1) Maurice Imbert : « La politique culturelle des collectivités locales », ronéoté, Strasbourg 1970 (réf. : CCC/EES (70) 56). Cinq villes suisses ont répondu au questionnaire qui a servi de base à cette étude : Berne, Brigue, Lausanne, Saint-Gall et Zurich.

(2) Conseil de l'Europe : « Grandes lignes du programme de développement culturel », ronéoté, Strasbourg 1971 (réf. : CCC/EES (70) 9 rév.).

(3) Le compte rendu de ce colloque, établi par Mme Sonia Debeauvais, peut être obtenu au secrétariat de la Commission française pour l'UNESCO.

(4) Ce rapport est disponible à la chancellerie communale de La Chaux-de-Fonds.

(5) Alain Lefevre, Blaise Duvanel : « Etude expérimentale du développement culturel de villes européennes - Guide d'action », ronéoté, Strasbourg 1971 (réf. : CCC/EES (70) 74 rév.).

(6) Etude expérimentale du développement culturel des villes européennes (mise en œuvre et coordination du projet) - Compte rendu de la réunion d'experts de La Chaux-de-Fonds, ronéoté, Strasbourg 1971 (réf. : CCC/EES (71) 124 rév.).



canton du valais

Encore une « première » hivernale

(A.T.S. Après la « première » hivernale de la face Nord-Est du Mont Dolent, une autre « première » est signalée en Valais. C'est celle de la face Est du Rothorn de Zinal (4.221 mètres) au-dessus de la station annivière de Zinal. Cette « première » a été réalisée par une équipe de quatre alpinistes conduite par M. Paul Etter, dont les exploits dans la face Nord du Cervin sont bien connus.

LIBERTÉ ET PATRIE

canton de vaud

Mort du peintre Charles Clément

Le grand artiste vaudois Charles Clément, connu pour ses peintures et ses vitraux, s'est éteint à Lausanne dans sa 83^e année.

Bourgeois de Cartigny, né le 27 juin 1889 à Rolle, Charles Clément avait travaillé d'abord à Paris, à Dusseldorf (académie royale), à Florence et à Marseille, avant de rentrer au pays de Vaud. Il peignit de nombreux paysages, aussi bien du Midi que du terroir romand, et on lui doit également des portraits, des natures mortes et des œuvres tirées de thèmes de l'Évangile. Caricaturiste, il collabora à plusieurs journaux.

Charles Clément avait notamment publié un album de litho-

graphies intitulé : « Méditerranée », un autre album consacré aux « Paysans vaudois », un volume « Ma jeunesse » illustré de cent dessins et un livre « Souvenirs d'un peintre ». Il illustra des éditions d'œuvres d'Aristophane et de Théocrite et, ami de l'équipe des « Cahiers vaudois », il réalisa les eaux-fortes des « Guerres de Bourgogne » de Paul Budry. D'autre part, Charles Clément laisse près de cent vitraux, notamment à la cathédrale de Lausanne (une quinzaine), dans les temples de Moudon, Coppet, Commugny, Vallorbe, Ballaigues, Colombier, Arnex-sur-Orbe, Mont-la-Ville, Goumoens-la-Ville, Perroy, Bièvre (temple romand) et Saint-Luc (Lausanne), et à la chapelle de Cretberrard. Il composa en outre des décos pour l'hôtel de ville de Lausanne (Davel), pour les temples de Villette et d'Oulens et pour une grande fabrique du Locle.

Charles Clément fut l'un des fondateurs du Salon des peintres romands et il siégea au Comité de la société suisse des peintres, sculpteurs et architectes.

Le WWF de Morges participe à la sauvegarde de la Camargue

(A.T.S.) Le savant suisse Luc Hoffmann, administrateur délégué du Fonds mondial pour la nature (WWF), à Morges, et directeur de la station biologique de la tour du Valat, en Camargue, a remis à Paris, au gouvernement français, en présence du président Georges Pompidou, un chèque d'un million de francs nouveaux, contribution du WWF à l'achat de terrains pour la réserve naturelle de la Camargue, en Provence.

Bien qu'elle soit zone protégée depuis longtemps, une partie de la Camargue était restée propriété d'une entreprise de salines, qui a maintenant accepté de donner certains de ses terrains à l'Etat français et d'en

céder d'autres, soit par contrat de vente, soit en échange de terres exploitables ailleurs. L'ancienne réserve, les terres nouvellement acquises et la zone avoisinante formeront un vaste parc naturel régional. Les 800 km² du delta du Rhône constituent l'une des principales richesses de l'Europe. La faune et la flore de la Méditerranée et de l'Afrique y rencontrent celles du Nord de l'Europe dans un biotope unique formé par l'interaction de l'eau et du limon du fleuve.

Mort de l'écrivain Florian Delhorbe

(A.T.S.) L'écrivain et journaliste vaudois Florian Delhorbe (ou de la Horbe, selon une modification récente du nom) est mort à Paris à l'âge de 83 ans. Fils d'un professeur d'origine française, bourgeois de Lausanne, né en 1888 à Lonay, près de Morges, Florian Delhorbe avait vécu à Paris de 1920 à 1939, puis de nouveau à partir de 1950.

Ecrivain, il fut l'un des fondateurs des « Cahiers vaudois », avec un groupe qui comprenait C.F. Ramuz, Paul Budry et Edmond Gilliard, et dont il était le dernier survivant. Il publia des essais, des poèmes, un roman, un traité de philosophie, un ouvrage d'économie (« Guide-âne de politique internationale », « La civilisation ne s'arrête pas », « Poèmes du figuier », « Raison d'être de la Suisse », « Les étapes du voyage », « L'incroyable secret de Champlain »). Journaliste, il collabora à plusieurs quotidiens suisses et revues françaises et fut rédacteur en chef de l'hebdomadaire politique « L'Action », à Lausanne, de 1941 à 1944.

Florian Delhorbe fit aussi une brève carrière politique et fut, de 1942 à 1945, l'unique député de l'alliance des indépendants au grand Conseil vaudois.

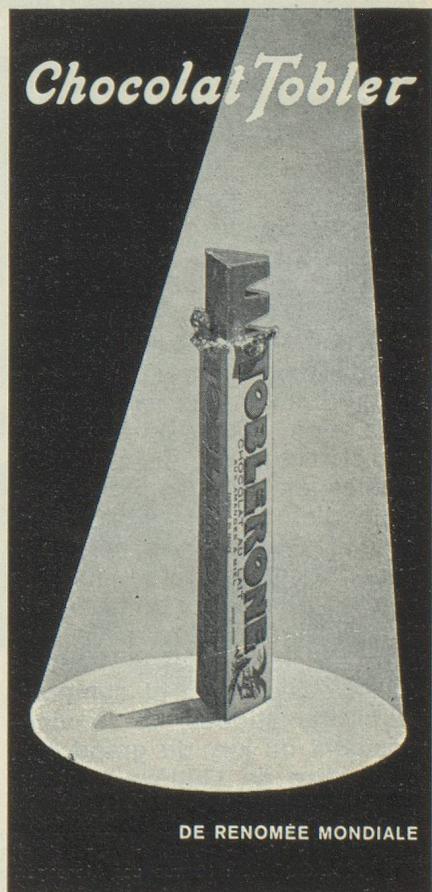
Mort d'Alfred Gehri

(A.T.S.) Alfred Gehri, l'un des plus féconds auteurs dramati-

ques de langue française, est mort à Morges dans sa 77^e année. Il laisse près de quarante pièces de théâtre, dont le célèbre « Sixième étage » (20.000 représentations), et plusieurs adaptations d'œuvres russes et espagnoles, dont « Le Revizor », de Gogol.

Né à Morges le 28 mars 1895, d'un père bernois et d'une mère vaudoise, Alfred Gehri était, après la première guerre mondiale, parti pour Zurich, d'où il correspondit à des journaux romands, puis pour l'Allemagne, où il s'intéressa vivement au cinéma. A cette époque, il publia des articles dans des revues de cinéma françaises et anglo-saxonnes, ainsi que dans la « Revue suisse du cinéma », dont il fut le rédacteur en chef, et il tourna en Pologne un film pour l'Union internationale de secours aux enfants.

De retour à Morges en 1924, il y fonda avec René Morax L'Ephémère « Comédie romande »,



et auteurs du temps, écrivit 43 romans-feuilletons, et fut secrétaire de rédaction dans une maison d'édition. Mais le théâtre l'attirait. Il devint directeur de scène au « Théâtre Albert 1^{er} », puis administrateur de la « Compagnie Pitoeff ». C'est alors qu'il fit jouer ses premières pièces sur les scènes parisiennes.

Après un bref passage à Neuchâtel, où il fut rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Curieux », Alfred Gehri rentra à Morges. En 1937, il créa à Lausanne sa fameuse pièce « Siècle étage », qui fut traduite en vingt-cinq langues, représentée 20.000 fois dans 40 pays, portée deux fois à l'écran et adaptée à la radio et à la télévision dans 26 pays. En Belgique, cette œuvre est encore jouée en français, en flamand, en wallon-namurois et en wallon-liégeois. Elle a eu 3.000 représentations en U.R.S.S., d'où venait la femme d'Alfred Gehri, une ancienne princesse russe. Le grand écrivain vaudois a publié au total près de 40 pièces, dont « Une bonne soirée » (12.000 représentations), « Bureau central des idées », « Au sous-sol », « Les amis terribles », « Un illustre inconnu », « La grotte des grands voleurs », « Les nouveaux du 6^e étage », « Les derniers du 6^e étage ». Il a collaboré dès 1932 à la radio romande, où il créa notamment l'opérette « Au soleil d'or ». Alfred Gehri, lauréat de concours dramatiques en 1935 à Paris et en 1936 à Genève, avait reçu le prix de la fondation Schiller en 1939, puis la médaille d'or de la société française des auteurs et compositeurs dramatiques et la médaille d'or de l'Anassuhra du Cambodge. Il fut le fondateur et le premier président de la section suisse des auteurs et compositeurs dramatiques, et le vice-président du jury du grand prix de théâtre de Genève et Lau-

sanne. Il était bourgeois d'honneur de Morges et chevalier de la Légion d'honneur.

Mort du châtelain de Montreux

(A.T.S.) Le docteur Vuichoud s'est éteint dans sa 85^e année au Château du Chatelard-Montreux, qu'il avait magnifiquement sauvé depuis 1961.

Né le 31 mars 1887 dans une vieille famille montreusienne, René Vuichoud avait fait un doctorat en médecine à l'université de Lausanne, avant de diriger durant 41 ans l'hôpital de Montreux, dont il devint le président d'honneur. Il avait siégé au Conseil communal du Chatelard-Montreux durant 32 ans, comme élu libéral, et l'avait présidé en 1943. Il fut aussi président de la société du Montreux-Palace, administrateur des chemins de fer Montreux-Oberland bernois et Montreux-Glion, membre du Conseil général de la banque cantonale vaudoise et « abbé-président » de la « Noble abbaye des écharpes blanches » de Montreux. Il avait le grade de colonel.

Une femme à la présidence du Conseil communal de Lausanne

(A.T.S.) Dans sa dernière séance de l'année, le Conseil communal de Lausanne a appelé à sa présidence pour 1972 Mme Renée Barbezat (parti ouvrier et populaire), qui a recueilli 77 voix sur 89. M. Georges Derron (radical) a été élu premier vice-président, et M. Maurice Meylan (libéral) second vice-président.

Distinction pour un écrivain vaudois

(A.T.S.) Une jeune poétesse lausannoise, Simone Moll-Collet, vient d'obtenir de l'Académie internationale de Lutèce, à

Paris, une médaille d'or pour son premier recueil de poèmes « Cris et silences » et une médaille d'argent pour sa pièce en un acte « Joyeux Noël ». Elle était déjà titulaire du premier prix suisse de poésie 1970 de la société des poètes et artistes de France.

canton de zurich

Plus de « docteur » au grand Conseil zuricois

(A.T.S.) Les titres universitaires ne seront dorénavant plus cités au grand Conseil zuricois. On va, en effet, se limiter à appeler les députés par leur nom, ce qui est considéré comme un pas vers la « démocratisation », estime le président du Législatif.

Mort d'un entomologiste de grand renom

(A.T.S.) Un entomologiste de renom international, M. Robert Wiesmann, est mort à Binningen Bâle-Campagne. Le défunt était l'auteur de plus de 200 publications sur les insectes et les plantes nuisibles. Il s'était spécialisé dans la question de la résistance aux insecticides. M. Wiesmann avait été le chef de la division de la protection des plantes de la station de recherches en arboriculture, viticulture et horticulture de Waedenswil. En 1944, il était entré au service du groupe Geigy, à Bâle, où on lui avait confié la direction du département de recherches biologiques sur la lutte contre les insectes et plantes nuisibles. L'association allemande d'entomologie appliquée lui avait décerné la médaille « Karl Escherich » et l'université de Berne le titre de professeur honoris causa.